

Comité Régional FFPS Hauts de France
Championnat Régional Bord de Mer – 1^{ère} Manche

Dimanche 09 avril 2023

Equihen-Plage/Ecault/
Hardelot-Plage



1^{ère} manifestation
organisée par
une nouvelle association
regroupant :
Goéland Boulonnais
Marsouins Boulonnais
Pêcheurs Côte d'Opale

PMG Boulonnais

Mail : pmgboulonnais@gmail.com

Tél : 07 50 60 23 07

Le **PMG Boulonnais** a le plaisir d'organiser la **1^{ère} manche du championnat régional Bord de Mer** des Hauts de France.

Déroulement

- Date : 09 avril 2023
- Horaires : 09h00 – 12h00
- Lieu : Equihen-Plage/Ecault/Hardelot-Plage

Accès préconisés aux zones de pêche

- Du n° 1 au n°110 : par rue Charles Cazin - descente à la plage – Equihen-Plage
GPS : 50°40'04.5"N 1°34'13.7"E
- Du n° 110 jusqu'à la fin du concours : par Boulevard de la mer – Hardelot-Plage
GPS : 50°38'22.1"N 1°34'35.9"E

Piquetage

- Le piquetage sera effectif 01h30 avant le début de l'épreuve.
- Les cartons de numérotation seront implantés au bas de la plage (au plus prêt possible de la mer).
- Il se conformera au mieux au plan joint au dossier avec 1 pêcheur tous les 15 mètres.
- Pendant la manche, merci de ramasser son carton de marquage afin d'éviter de les laisser sur la plage.

Inscriptions

- Le montant de la mise est de 8€ par pêcheur.
- **Les inscriptions seront à transmettre uniquement par mail** à pmgboulonnais@gmail.com à l'aide de la fiche d'inscription transmise avec le dossier (format xls à retourner dans le même format), conformément aux dispositions validées par la commission régionale « Bord de Mer », pour le **jeudi 06 avril 2023 19h00** dernier délai.
- Suite aux décisions de la commission régionale Bord de Mer, **il est désormais possible de positionner en « BIS collé » les poussins et benjamins avec un adulte**. Cela est possible dans un souci de sécurité et « non » pour pêcher à leur place.
- Le règlement des inscriptions est soit :
 - à transmettre par chèque à l'ordre du « PMG Boulonnais » à l'adresse suivante :
PMG Boulonnais – 236, rue du chemin vert 62200 Boulogne-sur-mer
 - à effectuer lors du tirage au sort
 - à effectuer le jour du concours au lieu de remise des cartons signalé au paragraphe « retrait des cartons »

Dans un souci pratique, le règlement des inscriptions se fera dans sa globalité pour chaque club, aucun paiement individuel ne sera accepté

- En cas de non-participation d'un pêcheur inscrit à la compétition, aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué par l'organisateur sauf motif validé par le jury de l'épreuve.

Tirage au sort – Classement

- Le tirage au sort sera effectué électroniquement (conformément aux dispositions adoptées par la commission régionale « Bord de Mer ») le **vendredi 07 avril 2023 à partir de 18h00**.
- Le tirage au sort et le classement se dérouleront :
au local de l'association « Le Goéland Boulonnais »
8, place de Bretagne – 62200 Boulogne sur Mer (GPS : 50°44'11.9"N 1°37'03.9"E).
- Le positionnement des PMR sera indiqué lors du tirage au sort.
- Le classement de l'épreuve sera réalisé à partir de 15h00.
- Le classement sera transmis par mail aux différents responsables de club, dès que possible, le dimanche en fin de journée.

Retrait des cartons

- Le retrait des cartons pourra se faire soit :
 - A la fin du tirage au sort
 - Avant le début de la manche de 07h00 à 07h45 dans le parking d'accès à la plage d'Equihen-plage (point GPS : 50°40'04.5"N 1°34'13.7"E) et uniquement à cet endroit.
- Aucun carton ne sera donné sans que le règlement complet des inscriptions du club ne soit réalisé.

Ramassage des cartons

- Le ramassage des cartons à la fin de la manche se fera au niveau des accès à la plage déclarés au présent dossier soit à Equihen-plage et à Hardelot-Plage.
- Des membres du club « PMG Boulonnais » munis de gilet de visualisation de couleur « jaune » vous y attendront pour les récupérer.
- **Merci de patienter et d'attendre leur arrivée, ils sont également « pêcheurs ».**
- En cas d'oubli de remise du carton, il sera possible de les déposer au lieu d'établissement du classement (adresse indiquée précédemment) avant le début de l'établissement du classement soit pour 15h00 dernier délai.

Règlement

- Le règlement fédéral Bord de mer 2023 sera appliqué.
- Quelques restrictions complémentaires sont à prendre en compte :
 - Lancer « pieds au sec ».
 - Pas de traversée de bâches à marée montante avec hauteur d'eau supérieure à celle du genou.
- **Seau, stylos et réglette obligatoires pour CHAQUE pêcheur.**
- Remettre son carton au pêcheur n+1 (sauf le dernier numéro qui remet au voisin n-1) qui sera votre commissaire.
- A la fin de la manche, signer son carton et celui pour qui le pêcheur est commissaire sans oublier de noter le nombre de prises réalisées.
- Dans la mesure du possible, prendre une photo de son carton et de celui pour qui vous êtes le commissaire.
- Indiquer sur votre carton si votre voisin est absent.
- Aucun déchet ne sera laissé sur la plage. La plage est propre à votre arrivée, elle devra l'être à votre départ.
- Le stationnement des véhicules ne pourra se faire que sur les places prévues à cet effet. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de stationnement illicite provoquant procès-verbal ou autres désagréments.

- En cas de météo défavorable n'assurant pas la sécurité optimale des compétiteurs, l'organisateur pourra annuler la manche et la reporter à une date ultérieure. Cette décision sera prise lors du tirage au sort.
- Toutes les réclamations relatives au déroulement de l'épreuve ou au non-respect du règlement fédéral sont à remonter par les présidents de club, et uniquement. Aucune réclamation ne sera prise en compte après la fin de l'enregistrement des fiches. Les réclamations remontées seront traitées par le jury de l'épreuve dès leur réception.

Jury de l'épreuve

Le jury sera désigné lors du tirage au sort.

Bien cordialement et rendez-vous le 09 avril,

Michaël SAUVAGE
Président de l'association
« PMG Boulonnais »



PLAN DE PIQUETAGE

